

Vous allez élire pour 4 ans vos représentants dans les CAP, CCP ainsi que dans les nouveaux Comités Sociaux d'Administration (CSA). La période électorale est toujours riche de promesses, et de blabla...

Notre engagement, dans la continuité de nos actions passées, c'est la défense intransigeante des personnels, des statuts nationaux, des revendications, de l'Enseignement public laïque.

FO, le seul syndicat qui a refusé de se plier à la pénurie des moyens de protection, le seul syndicat qui a combattu la déréglementation opérée au prétexte de la pandémie

Dès le 5 mars 2020, FO a revendiqué des mesures de protection et dénoncé la surcharge de travail des directeurs d'école

Alors que les pouvoirs publics tenaient un discours rassurant malgré le développement de l'épidémie en Alsace et dans l'Oise qui compta la première victime, un collègue professeur d'EPS, les représentants FO au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail départemental (CHSCT-D) déclaraient dès le 12 mars (avant le confinement) :

"A propos du COVID-19, nous demandons également que l'employeur assume ses responsabilités en matière de protection des agents. "

Exemple d'avis en CHSCT ministériel

POUR : FO
 ABST : UNSA
 CONTRE : FSU

Considérant que les masques chirurgicaux et les masques barrières ne sont pas reconnus comme équipements de protection individuels par le code du travail, le CHSCT M demande la mise à disposition de tous les personnels amenés à fréquenter un service ou un établissement scolaire de masques FFP2. Par ailleurs, le CHSCT M demande à être informé au plus vite du nombre de masques à disposition, de leur type et de leurs lieux de mise à disposition.

POUR : FO et UNSA
 CONTRE : FSU

Considérant que la carrière des personnels ne saurait être impactée par la crise sanitaire actuelle, considérant que les fonctionnaires-stagiaires ont travaillé comme tous les personnels, faisant preuve comme tous les personnels d'un dévouement sans pareil, malgré les conditions et les incertitudes qui pèsent sur eux, le CHSCT M demande que les titularisations de ces collègues soient prononcées en juillet, sans aucun retard au 1er septembre 2020.

Exemple d'avis en CHSCT départemental

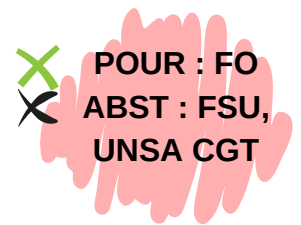
POUR : FO, CGT
 FSU, UNSA (1)
 ABST : UNSA (1)

Le CHSCT-D demande l'intégration du risque pandémique dans les DUERP ; sa responsabilité incombant au chef de service (DASEN, Recteur)
 Le CHSCT-D demande qu'un organisme agréé et compétent puisse vérifier la conformité des DUERP des établissements et des services avec le protocole sanitaire national avant d'envisager la réouverture de chaque établissement.
 Le CHSCT-D demande également que cet organisme valide la conformité des aménagements mis en place dans l'établissement ou service

POUR : FO, CGT
 FSU, UNSA (1)
 ABST : UNSA (1)

Considérant que la situation sanitaire actuelle va engendrer des ruptures d'apprentissages fortes chez les élèves et impacter inévitablement les conditions de travail des personnels dès la prochaine rentrée scolaire, le CHSCT D demande que le CTSD soit saisi sur la question des moyens, conformément à l'article 48 du décret 82-453, afin qu'une nouvelle dotation soit attribuée à notre département, à hauteur des besoins et dans les délais les plus brefs.

Afin d'endiguer l'épidémie, pour assurer la sécurité et protéger la santé de tous les personnels, Le CHSCT D de la Mayenne demande la mise en place du dépistage systématique, comme le préconise l'OMS, à commencer par celui des personnels ayant des symptômes et ceux ayant été en contact avec des personnes infectées, et de tous les personnels qui ont repris ou doivent reprendre leur activité en présentiel. Le CHSCT D demande un dépistage généralisé aux personnels et aux élèves qui sont présents physiquement dans les établissements



FO à l'initiative, en 1ère ligne, en défense des personnels

Dès le 6 mai 2020, FO a déclenché une procédure d'alerte dans le département, afin que la sécurité de tous soit assurée. FO a demandé, dès l'apparition du risque coronavirus sur un lieu de travail ou dans son environnement proche, que les femmes enceintes et les personnels souffrant de pathologies particulières bénéficient d'une mise en congé immédiate sans jour de carence.

Les représentants FO ont dénoncé bien avant le COVID, la surcharge de travail qui commençait à être imposée aux directeurs d'école, une enquête chronophage relative à la santé des élèves qui devait remonter deux fois par jour ! Le pire était alors à venir pour les directeurs d'école et chefs d'établissement !

Revendiquer ce qui est nécessaire ou s'accommoder de la pénurie ?

Alors que plus que jamais les CHSCT auraient dû être réunis pour exprimer les exigences de sécurité pour protéger les personnels qui assuraient, pendant le confinement général, l'accueil des enfants des personnels soignants, UNSA et FSU ont accepté que l'Administration organise des réunions bâclées appelées "point information". Les représentants FO n'ont pas cautionné ces parodies de réunion et ont finalement demandé et obtenu des réunions du CHSCT en visio.

Des masques en papier

Dès la mise en place de l'accueil des enfants de soignants, FO a revendiqué que tous les collègues volontaires disposent de masques, de gants, de gel hydro-alcoolique. Début avril, le rectorat a enfin procédé à une distribution de masques ; des collègues ont alors attiré notre attention sur certains masques après les avoir utilisés.

Ces masques, de type chirurgical, étaient faits d'une sorte de papier extrêmement fin (d'un poids de 2 g), fragile à l'usage ; certains ne portaient aucune indication de norme, ni française ni étrangère ni de niveau de filtration bactérienne, d'autres étaient identifiés « EN 14683:2019 type Ia », de dimensions 175 mm x 95 mm, des masques qui ne protégeaient pas contre l'inhalation de très petites particules en suspension dans l'air. FO a établi qu'il s'agissait de masques d'hygiène employés dans la restauration et a revendiqué, à nouveau, l'attribution de masques FFP2, a minima à disposition dans les écoles.

Des masques dangereux

C'est à nouveau les représentants FO qui ont alerté l'Administration dès août 2020 ([lire ici](#)) sur le caractère non protecteur des masques en tissu fournis par le ministère, des masques qui n'étaient « ni un dispositif médical, ni un équipement de protection personnelle » comme indiqué sur leur notice et qui ne répondaient à aucune norme ni à aucune certification ou homologation, mais à une simple spécification de l'AFNOR créée en urgence le 25 mars 2020 à cause de la pénurie des masques FFP2 et chirurgicaux. Le 28 août, après avoir étudié les caractéristiques techniques de ces masques, FO a informé que le tissu de ces masques était traité à la zéolite d'argent, une substance aux propriétés désinfectantes et algicides mais non destinée à l'application directe sur des êtres humains ni même des animaux ! Une nouvelle fois, FO a revendiqué des masques réellement protecteurs pour les personnels, conformément au Code du travail qui fait obligation aux employeurs de préserver la santé de leurs salariés sur le lieu de travail.

Le 11 septembre, notre représentant au CHSCT ministériel posait le problème de ces masques en tissu traité à la zéolite d'argent, en vain hélas, jusqu'à ce que la presse s'empare de l'information dans le même temps où FO déposait des signalements de Danger Grave et Imminent dans plusieurs départements, dont la Mayenne. Le ministère a alors retiré ces masques à risque.

Dérèglementation, protocoles inapplicables, atteintes au Statut...

FO ne l'a pas accepté !

FO a combattu les protocoles sanitaires inapplicables, les demandes insensées, ordres et contre-ordres auxquels étaient notamment soumis, jusqu'au burn-out, les directeurs et chefs d'établissement, sans aucune consultation des représentants du personnel... L'Administration, prétextant le Covid, a piétiné toutes les instances consultatives (CAP, CT, CHSCT), a porté atteinte au droit de réunion, a permis à des élus locaux de s'immiscer dans le fonctionnement des écoles, au mépris du statut des enseignants, ce que FO a combattu.

FO s'est battue pour l'organisation du dépistage systématique, pour l'attribution de vaccins à ceux qui le souhaitent mais aussi contre toute sanction envers les personnels soumis à une obligation vaccinale, tels les Psychologues, qui la refusaient.

Enfin, FO a revendiqué le reversement du salaire prélevé pour la journée de carence suite aux arrêts maladie pour Covid-19 dans la période de mars 2020 à début janvier 2022 et dénoncé les entraves à la reconnaissance de maladie professionnelle pour les Covid contractés en service.

Prenons du recul, jugeons aux actes

Pendant près de 3 années Covid, FO était présent que ce soit dans les CHSCT, dans les nombreuses audiences avec le DASEN, dans les établissements scolaires avec des militants toujours guidés par les intérêts collectifs et individuels, la santé et la sécurité de tous.

Rentrée scolaire : un syndicat réagit

Le syndicat Snudi-Fo 53 dénonce le manque de « réelles mesures de protection pour les personnels » de l'enseignement, à la rentrée.

Pour enrayer l'épidémie de coronavirus, le gouvernement a mis en place depuis vendredi, un confinement. Cette version prévoit l'ouverture des écoles, collèges et lycées. Les établissements rouvriront donc leurs portes lundi 2 novembre.

Si les parents mayennais sont plutôt soulagés par cette annonce, le syndicat Snudi-Fo 53 pointe, dans un communiqué, le « manque de réelles mesures de protection pour les personnels » du monde enseignant.

« Port du masque généralisé, y compris pour les élèves, application du protocole sanitaire, stress, responsabilité, aération des salles à l'approche de l'hiver... tout pèse sur nos épaules, et dégrade lourdement nos conditions d'exercice », dénonce-t-il.

Le syndicat demande, depuis mars, la mise en place de plusieurs mesures. Entre autres : le dédoublement des classes pour limiter le risque de contagion, le dépistage des person-



C'est une rentrée spécifique qui attend parents, enfants et enseignants, lundi.

(PHOTO : FRANCK DUBRAY / ARCHIVES OUEST FRANCE)

nels et des élèves, la mise à disposition gratuite de masque FFP2 et de masques chirurgicaux...

Un cahier de revendications

Par ailleurs, il demande la tenue d'un Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) départemental, dédié aux conditions de cette rentrée et il invite leurs collègues à participer à une visioconférence pour établir un cahier de revendications à remettre aux autorités.

Le syndicat FO appelle à la prudence

« Pas de consultation préalable avec les enseignants à Mayenne ». Un maire « qui se pose en responsable hiérarchique des enseignants à Château-Gontier-sur-Mayenne ». Une « ville qui décide seule à Laval ». Le syndicat enseignant Snudi FO53 dénonce les conditions dans lesquelles se prépare la rentrée des élèves les 11 et 12 mai dans les trois grandes villes du département.

Réunis en visioconférence, hier, 37 enseignants et accompagnants ont rédigé une motion dans laquelle ils déclarent ne pas accepter « la

mise en danger des personnels, de leurs proches, de leurs élèves. De porter la responsabilité de l'application du protocole sanitaire ».

Ils dénoncent « une mise sous tutelle de l'école par les collectivités ». Le syndicat n'accepte pas « que les écoles se transforment en garderie ». Il revendique que les écoles « n'ouvrent que lorsque les conditions de sécurité sont réunies. » Et que « le cadre national de l'école publique soit préservé et non pas transféré aux communes ».

« Pas un seul mot pour les enseignants »

Le secrétaire départemental Snudi-Force Ouvrière (FO) n'est pas convaincu par les annonces du Président de la République. Ce mercredi, Stève Gaudin, également enseignant en grande section, CP et CE1, déclare : « On va réunir nos instances jeudi. Pour ce qui concerne les écoles, on est toujours dans le flou. Nous avons l'impression que le ministère continue à être dans l'improvisation. Est-ce qu'on va encore avoir un nouveau protocole sanitaire dimanche soir ? Est-ce qu'on va apprendre les mesures par la presse ? »

Stève Gaudin est perplexe. « On ne pourra pas pousser les murs... Il y aura toujours autant d'élèves, du brassage... »

Aussi, il regrette un manque de considération du corps enseignant. « Le président n'a pas eu un seul mot pour les enseignants. C'est regrettable. »

« Qu'est-ce qu'on a fait depuis le mois de mars ? »

Le secrétaire départemental interroge ? « Qu'est-ce qu'on a fait depuis le mois de mars ? Les écoles sont ouvertes alors qu'il faut enrayer l'épidémie : cela questionne. J'espère que le ministre Blanquer va donner des précisions. Le climat n'est pas serein. Et, demain encore, je crains que tout repose sur les épaules des directeurs et que ce soit du débrouillez-vous au niveau local. »



Coronavirus : le coup de gueule d'un prof

Steve Gaudin dénonce les conditions de travail des professeurs volontaires pour encadrer les enfants des personnels soignants.



Chaque professeur volontaire s'occupe de huit à dix élèves de personnels soignant.

PHOTO : ARCHIVES OUEST FRANCE

« Après l'annonce du président de la République, jeudi, suivie des consignes ministérielles, il y a eu plein d'ordres contradictoires des directeurs académiques. Ce qui était vrai le vendredi ne l'était plus le lundi. D'abord, tous les volontaires devaient se rendre dans leur classe. Puis, seulement les directeurs d'école. Aucune consigne claire, ce qui a semé la confusion », fustige l'actif syndicaliste FO Steve Gaudin, lui-même volontaire à partir de lundi prochain.

« Les syndicats ont dû intervenir auprès des autorités car beaucoup de profs n'avaient pas ou pas assez de matériel de protection : savon, serviettes à usage unique, gel hydroalcoolique et masques. Sur 30 collègues qui ont répondu à notre rapide enquête, la moitié n'avait pas de matériel adapté. Seulement du savon pour quelques-uns. Or, chacun comprend bien que même avec 8 à 10 élèves, les contacts entre ces derniers et leur maître sont inévitables. Lorsqu'un enfant tombe dans

la cour de récré, lors d'une bousculade, etc. Je rappelle au passage que dans le Loiret, des profs ont été contaminés par le Covid-19. Il a fallu se battre pour obtenir ces moyens de base ! »

« Contraints à rendre leurs masques »

Courte satisfaction avant une nouvelle douche froide : « Certains collègues, tous volontaires rappellent-les, souhaitent des gants. Les autorités rétorquent que cela ne sert à rien. Pire, cette semaine, sur ordre du recteur, des enseignants ont été contraints de rendre leur masque. En creux, cela signifie que les enseignants sont de la chair à canon ? Lors de la crise H1N1, ces masques étaient recommandés. Et là ils deviendraient inutiles ! Dans ces conditions, il est bien difficile de motiver un personnel qui, en plus, ne recevra aucune gratification supplémentaire. »

Propos recueillis par Jean-Loïc GUERIN.

Confinement : des professeurs dans la rue

Hier, des enseignants de toute la Mayenne ont manifesté à Laval. Ils dénoncent un protocole sanitaire « peu réaliste ».



Le protocole sanitaire imposé aux établissements scolaires est jugé « peu réaliste » par l'intersyndicale. Elle a appelé au rassemblement, hier.

PHOTO : OUEST-FRANCE

La mobilisation

Mardi, à 10 h, place du 11-Novembre à Laval, le corps enseignant s'est mobilisé à l'appel de la CGT Education, Fnc-FP FO, FSU et SUD Education. « Le ministre de l'Éducation nationale a publié un protocole sanitaire dont les solutions sont peu réalistes », affirme l'intersyndicale. Une centaine de personnes se sont rassemblées, venues de tout le département.

« Un protocole pas appliqué à 100 % »

Deux enseignantes du lycée Ambroise-Paré, à Laval, dénoncent « un manque de moyens », tout en soulignant que « les chefs d'établissements

font ce qu'ils peuvent ». « Le protocole n'est pas appliqué à 100 %. Par exemple, le ménage dans les classes est fait une fois par semaine », affirment-elles. « À cause des absences non remplacées, les classes sont surchargées », ajoute Stève Gaudin, secrétaire départemental SNUDI-FO.

Les enseignants mobilisés exigent, entre autres, la diminution immédiate des effectifs dans les classes et la fourniture d'équipements de protection de qualité professionnelle. L'intersyndicale nationale doit se réunir en soirée pour décider de la suite à donner à leur action.

Carole LATOUCHE.

MAYENNE ET MAINE-ET-LOIRE. ENSEIGNANTS ABSENTS

En manque de remplaçants

En Maine-et-Loire et en Mayenne, les syndicats d'enseignants évoquent des problèmes dans le remplacement des professeurs absents.

« En ce moment, la gestion de la crise c'est le démerdentiel ». Cette expression, néologisme employé par le secrétaire départemental du SNUDI FO 53, Stève Gaudin, résume l'état d'esprit des membres de son syndicat. En pleine épidémie, les syndicats évoquent des problèmes de remplacement d'enseignants en Mayenne et en Maine-et-Loire.

« Il n'y a pas suffisamment de personnel pour remplacer les enseignants absents. Ce phénomène existait déjà avant l'épidémie mais il est accentué par la Covid et la dernière carte scolaire. Par exemple, en décembre, plus d'une vingtaine d'enseignants n'étaient pas remplacés sur le département », explique Stève Gaudin. Il décrit une situation qui « vient désorganiser les établissements ». Dans le primaire, ce problème pourrait créer une



La classe d'Hélène Guerrier à l'école Elise-Freinet de Saint-Jean-sur-Mayenne

situation en contradiction avec le protocole sanitaire. « Dans certaines écoles où des enseignants ne sont pas remplacés, on doit répartir les élèves. Mais, en théorie, à cause de la Covid, on doit éviter le brassage des élèves », déplore le syndicaliste.

Des recrues pour trois mois

S'il reconnaît que la direction académique a réagi, il reproche

un « manque d'anticipation » sur les moyens humains mobilisés en Mayenne sur ce problème. « Sur le remplacement, il y a eu une reconnaissance du problème. Le directeur académique a dû faire appel à d'autres personnels comme le RASED ou les conseillers pédagogiques pour remplacer. Il a ensuite été prévu de recruter 21 enseignants en CDD de trois mois pour remplacer, mais sans formation, sans statut et sur un emploi très précaire ». En Maine-et-Loire, les syndi-

cats peignent un tableau similaire de la situation dans les établissements. Cédric Fossé, secrétaire départemental du syndicat enseignant UNSA, confie : « Sur les remplacements, nous avons des soucis en primaire, en collège et en lycée. En primaire, quand un collègue est absent, parce qu'il est cas contact par exemple, on est obligés de se répartir les élèves. Ça grossit les classes ».

Thomas Gaudin



Colm